



PL 89-94

Le président du Syndicat, Jean-François Guilbault, a présenté les projets de loi n°89 et n°94. Ceux-ci arrivent presque en même temps, dans un agenda politique très chargé. Le premier dont le nom complet est « *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out* » vise le maintien de « services assurant le bien-être de la population ».

Le concept des services minimaux à maintenir est volontairement flou et le risque du PL89 est que le gouvernement utilise le cadre des négociations pour justifier des restrictions excessives au droit fondamental d'exercer la grève.

Rappelons que l'exercice de la grève est l'un des derniers outils à la disposition du personnel de l'éducation pour maintenir un équilibre du rapport de force après que plusieurs actions ont été interdites par le tribunal administratif du Travail.

La CSQ, tout comme les trois autres centrales québécoises, a recommandé en commission parlementaire le retrait pur et simple du projet de loi n°89.

La présentation s'est poursuivie avec le PL94 dont le nom complet est : « *Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans les réseaux de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives* ».

Celui-ci élargira des dispositions sur le port de signes religieux à tout le personnel susceptible d'être en présence d'élèves. Pour les enseignants, c'était déjà le cas, mais cela signifie que nos collègues du soutien et les professionnelles et professionnels seraient aussi touchés par la mesure. De plus, on forcera l'utilisation du français dans les établissements et certaines restrictions sur les accommodements religieux seront imposées.

Nous souscrivons entièrement, comme l'a rappelé Jean-François au principe de laïcité dans les écoles et au respect de l'égalité femmes-hommes. La question de l'élargissement des dispositions sur le port de signes religieux constitue un élément problématique en lien avec l'attraction et la rétention du personnel. On assiste à l'ajout d'une lourdeur administrative supplémentaire qui tombera sur les épaules du personnel de l'éducation.

Les pouvoirs d'évaluation et de supervision pédagogiques existent déjà dans la Loi sur l'instruction publique (LIP). Les directions d'établissement disposent de tous les leviers nécessaires pour assurer la supervision et l'évaluation du personnel enseignant. Mais encore faut-il du temps et les ressources nécessaires pour que cela puisse se faire comme il se doit. Alourdir ainsi la tâche de tout le personnel enseignant et de toutes les directions pour une minorité de cas pouvant être réglés localement relève de la mauvaise gestion.

Les dispositions de la LIP, de la Loi sur la laïcité de l'État et les mécanismes de plaintes via le Protecteur de l'élève, notamment, balisent déjà les situations ciblées.

Pour le projet de loi n°94, l'analyse de la Centrale se poursuivra dans les prochaines semaines. Il sera important que la voix des membres soit entendue en commission parlementaire.

Chantier en éducation CSQ

Geneviève Bourbeau, coordonnatrice, est venue sonder les personnes déléguées sur le chantier que mène présentement la CSQ en éducation. En effet, celle-ci revient sur les décisions prises lors 44e Congrès général de juin 2024 où il fut décidé que la Centrale, du fait de sa mission, encouragerait le vivre-ensemble et l'égalité des chances en éducation. La réalisation du projet se déroule en trois phases :

1. Réflexion en mars-avril 2025;
2. Consultation entre mai et septembre 2025;
3. Adoption des orientations en octobre 2025.
4. Revoir l'organisation des réseaux
5. Repenser le rôle des institutions éducatives et revoir les politiques sociales
6. Lancer une plateforme CSQ en Éducation

Le projet met en avant la question de la mixité en milieu éducatif, de la petite-enfance à l'université, qui comprend la mixité sociale et scolaire. On le sait, le Québec souffre d'inégalités entre l'école publique régulière, les projets pédagogiques particuliers et l'école privée, ce qui alourdit les iniquités.

Comme mentionné par Geneviève, nous croyons fermement qu'une meilleure mixité scolaire et sociale améliorerait l'efficacité et l'équité du système éducatif et contribuerait également à alléger la tâche du personnel scolaire.

Opération accès à l'eau potable au Nord

Sandra Bourbeau, coordonnatrice, est brièvement venue présenter l'enjeu que vivent les communautés du Nord-du-Québec concernant l'accès à l'eau potable. Au Canada et au

Québec, cela est un droit et pas un privilège. Pourtant, plusieurs citoyens sont privés d'eau potable dans cette grande région du Nord. Il est temps d'agir et sensibiliser nos élus à cette urgence humanitaire. Je parlerais de l'invitation à la mobilisation (cartes postales)

Négociation locale

Dominic Hébert et Sébastien Campbell font un résumé des dernières rencontres. La partie syndicale (PS) a retiré sa demande quant à la clause désistement de poste lors des séances d'affectation-mutation. La partie patronale (PP) a fait la demande de devancer d'une semaine chacune les dates des 2 séances d'affectation-mutation pour 2024-2025. Enfin la PS a déposé 3 nouveau textes à la PP :

- Participation au Conseil d'établissement;
- Libérations occasionnelles;
- Dossier personnel.

Prochaine rencontre : 25 mars 2025 en avant-midi.

Comité de perfectionnement (25 février 2025)

Dominic Hébert fait un résumé de la dernière rencontre. Il fait une mise à jour des budgets de perfectionnement au secteur jeunes, ÉDA et FP. Il rappelle que selon les règles et procédures de perfectionnement du personnel enseignant, un déficit annuel ne peut jamais excéder 50 % du budget alloué et sera récupéré l'année scolaire suivante. Pour le remboursement des frais de scolarité, 2 enseignantes ont déposé leur demande pour les sessions automne 2023, hiver et été 2024). Elles sont toujours en attente d'un remboursement par le CSSVT. Enfin, la PS a mentionné que le formulaire de remboursement des sessions de préparation à la retraite est difficile à trouver et qu'une procédure simplifiée a été demandée à la PP.

Prochaine rencontre : 27 mai 2025 en avant-midi.

Comité de participation (25 février 2025)

Dominic Hébert fait un résumé de la dernière rencontre :

- Préscolaire 4 ans
La maternelle 4 ans adaptées n'est pas complète (4 élèves en classe présentement);
- **Nouveaux contenus obligatoires (COSP, éducation à la sexualité, RCR)**
Il y a un budget pour l'achat de matériel CCQ – Mesure 18012 – Allocation pour le MAO selon le nombre d'élèves – Acquisition de matériel didactique. Une invitation est faite les membres faire leurs demandes d'achats de matériel aux directions;

- Épreuves obligatoires CSSVT - Juin 2025
Le CSSVT a statué pour le primaire, il y en aura. Le Syndicat a exprimé, encore une fois, sa grande déception quant à cette décision. Il faut davantage favoriser les apprentissages tout en réduisant le nombre d'évaluations;
- **École à vocation particulière – École alternative**
Le Syndicat a consulté le personnel enseignant quant à la reconduite du projet École La Traversée pour 2025-2026. Les enseignantes et enseignants consultés sont majoritairement en faveur de la reconduite du projet pour 2025-2026;
- **Modifications au régime pédagogique de l'éducation du préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire**
Le MEQ veut retirer du Régime pédagogique certains mots tel que « religieux ». Il y aura également une nouvelle mise en page des bulletins pour la rentrée scolaire.

Prochaine rencontre : 27 mai 2025 en après-midi.

Application de la convention collective

Nous avons appris que certains membres enseignants réguliers n'avaient pas été rémunérés additionnellement alors qu'ils avaient été appelés à remplacer des collègues. Sébastien Campbell, conseiller en relations de travail, a rappelé un principe de la convention collective : lorsqu'un enseignant remplace un collègue absent (sortie scolaire, raisons personnelles, voyage, etc), il doit être rémunéré au taux de 1/1000 de son traitement, majoré de 33 % si sa tâche est déjà à 100 % (clause 8-6.02 C).

Que vous ayez ou non une période prévue à l'horaire, l'employé.e est tenu de vous rémunérer selon la clause 8-6.02 C. Lorsque la direction divise le groupe d'un enseignant absent entre plusieurs collègues, ceux-ci doivent être rémunérés selon les mêmes modalités. En cas de doute, communiquez avec le Syndicat pour faire valoir vos droits.

Comité paritaire EHDAA (14 mars)

Dominic Hébert fait un résumé de la dernière rencontre :

- Cadre de référence en orthopédagogie
La majorité des propositions syndicales ont été retenues par le CSSVT ;
- Sondage équipes-secteurs
Une présentation a été faite et celui-ci sera envoyé au personnel enseignant du primaire uniquement (préscolaire + primaire + spécialistes + orthopédagogues). L'objectif est de connaître le degré de satisfaction quant aux équipes-secteurs. Début : Mardi 25 mars à 8h et retour avant 4 avril à midi. ;
- Mesures financières
- Une mise à jour est faite. Actuellement, il y a un solde de 240 000\$. Après discussion avec la PP, il y a eu consensus pour répartir la somme :
- 120 000\$ primaire :

- 60 000\$ primaire pour la francisation et libérations du personnel enseignant en lien avec la francisation.
 - 60 000\$ primaire pour du « team teaching ».
 - Implication du comité EHDAA-école et répartition selon la clientèle au 30 septembre 2024.
- 120 000\$ secondaire :
- Pour la francisation, libérations du personnel enseignant en lien avec la francisation. et pour du « team teaching ».
 - Implication du comité EHDAA-école et répartition selon la clientèle au 30 septembre 2024.

De plus, il y avait également un solde de 70 000\$ dans une autre mesure. Après discussion avec la PP, il y a eu consensus pour répartir la somme :

35 000\$ = Ajout de service TES à Dominique-Savio;

- 35 000\$ = Ajout de service TES en GADPS à École St-Eugène / Valleyfield.

Prochaine rencontre : 22 avril 2025 en après-midi.

25^e anniversaire d'ancienneté

Sébastien Daoust-Charest, l'une de vos personnes déléguées et responsable de la Fête est venu présenter celle-ci. On se donne rendez-vous le 30 mai à 18 h à l'édifice Centre Multi-services Pie-X (748 avenue de Grande-Île, Salaberry-de-Valleyfield)

Les membres célébrés ayant 25 ans de service sont invités gratuitement. Pour leurs invités, les frais sont de 45 \$ pour les membres et 55 \$ pour les non-membres. Inscrivez-vous auprès de Marie-Ève Primeau au bureau du Syndicat au 450 371-7407 poste 209 ou à meprimeau@syndicatdechamplain.com avant le mercredi 30 avril.